

Bureau du 2 juillet 2001

Décision n° 2001-0104

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales - Marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la mise en sécurité de l'école - Approbation de l'avenant n° 2**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la mise en sécurité de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales, dite école Rockefeller, sise 4, avenue Rockefeller à Lyon 8°, la Communauté urbaine a passé avec le bureau d'études Sodeteg un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la conception technique et le suivi des travaux.

Le 20 septembre 1999, le marché n° 991184 Y a été notifié au cabinet Sodeteg pour un montant de 102 000 F HT.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 de 10 000 F HT.

Le montant du marché est actuellement de 112 000 F HT.

La commission départementale de sécurité a exigé des prescriptions techniques non demandées initialement.

Ces équipements complémentaires se décomposent en la fourniture et la pose de quatorze ventouses supplémentaires sur sept portes coupe-feu et l'asservissement de la porte de la bibliothèque. Le coût de ces travaux s'élève à 28 847 F HT.

Ces travaux ont été réalisés après la réception et ont occasionné des coûts supplémentaires.

En application des dispositions du marché initial à l'article 6-5.1 du CCP cas n° 3, le forfait de rémunération du maître d'œuvre est augmenté au *pro rata* du montant hors taxe de ces travaux supplémentaires.

La plus-value engendrée s'élève à 3 677,99 F HT représentant une augmentation de 3,28 % environ par rapport au montant antérieur, ce qui augmente la masse initiale du marché à 13,41 % environ.

Le montant du marché est donc aujourd'hui de 115 677,99 F HT, soit 139 370,88 F TTC.

Cette plus-value reste compatible avec l'enveloppe allouée à l'opération.

De plus, le cabinet Sodeteg a informé la Communauté urbaine qu'il a pris la dénomination sociale de Thales Engineering and Consulting SA. En conséquence, il convient également d'établir par voie d'avenant le transfert du cabinet Sodeteg au bénéfice du nouveau titulaire : Thales Engineering and Consulting SA.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé le 22 juin 2001 sur ce dossier ;

Vu ledit dossier des concepteurs ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

Vu les dispositions du marché initial indiquées dans l'article n° 6-5.1 du cahier des clauses particulières cas n° 3 ;

Vu l'avis favorable et motivé émis par la commission permanent d'appel d'offres le 22 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en sécurité de l'école Rockefeller.

2° - Autorise monsieur le président à signer cet avenant n° 2 ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 458 161 - fonction 23 - sous-opération 0467001 et sur les crédits inscrits dans la programmation pluriannuelle pour les exercices suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,